

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2177

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 22 BIS

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« ou au fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.